



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 36150

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, quant à l'application de la loi du 5 mars 2007 (n° 2007-308) portant réforme de la protection juridique des majeurs. En effet, il semblerait que le décret en Conseil d'État prévu par l'article 498 du code civil n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la réforme de la protection juridique des majeurs. Un projet de décret en Conseil d'État qui doit être pris en application de l'article 498 du code civil a été préparé par le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État mais n'a pas encore fait l'objet des validations nécessaires. Néanmoins, les dernières difficultés concernant sa rédaction sont en cours de résolution et de ce fait, le projet de décret devrait être publié avant la fin de l'année 2010.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36150

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10119

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10997